

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, trois septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **27 août 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Caroline SOTTY, Madame Maryse SICOT, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Céline STREIFF.

Absents excusés : Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric RAYNAL, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Madame Marie-Lou TALET, Madame Mirna BARADA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF, Monsieur Simon LAUGUEUX a donné pouvoir à Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Absents : Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Monsieur Thierry DINIZ.

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 7
. Nombre de conseillers présents	: 20
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 25

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION « FUMEL CŒUR DE VILLE » AU TITRE DE 2026 – COMPLÉMENT.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de compléter la liste des subventions accordées par l'assemblée délibérante en séance des **27 février 2026, 30 avril 2026 et 2 juin 2026**, au titre de l'exercice de l'année en cours.

Il invite l'assemblée à adopter la somme devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de l'association « Fumel Cœur de Ville » au titre de l'exercice 2026.

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

- 1. fixe ainsi qu'il suit le rajout dans la liste des subventions devant être versées au titre de 2026 :**

BÉNÉFICIAIRE	OBJET	PROPOSITION BP 2026
Fumel Cœur de Ville	Subvention d'équilibre Animations cœur de ville	1.500,00

- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2026 de la commune ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **3 septembre 2026**

Signé par


Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel




Marion BRIGNOLI, Secrétaire de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).